

## **COMMENT FONCTIONNE L'UNAC ?** **et qui prend VRAIMENT les décisions ?**

### **LA CONFÉDÉRATION CFE-CGC :**

L'UNAC est un syndicat de navigants affilié à une Confédération (ou « Centrale ») qui sont au nombre de 5 en France.

L'UNAC est un syndicat indépendant comme 230 autres affiliés à la CFE-CGC.

La CFE-CGC est la SEULE Confédération des 5 dite « catégorielle ».

Par ses statuts, elle ne peut représenter que les cadres agents de maîtrises et techniciens.

Les PNC sont assimilés à des cadres agents de maîtrises techniciens puisque que nous n'avons un seul collège électoral regroupant tout le monde chez AF. L'UNAC à travers son affiliation à cette Confédération « catégorielle » peut donc représenter 100% des PNC AF puisque nous sommes tous considérés comme des cadres agents de maîtrises ou techniciens quelque soit notre grade à bord.

### **LE FONCTIONNEMENT de la CONFÉDÉRATION :**

Cette Confédération n'intervient pas dans les décisions de ses syndicats affiliés. Ils bénéficient de soutien juridique, de formation, d'assistance, de représentation dans les différents ministères et instances paritaires nationales. (UNEDIC, CESER etc)

Les décisions des syndicats affiliés sont prises par chaque Bureau, **sans aucune pression ni influence quelconque.**

Notre Confédération a toujours fonctionné de la sorte et dans TOUS les secteurs d'activité.

👉 La Confédération fait confiance à ses syndicats affiliés et sait que leurs décisions seront les bonnes car les décisions sont issues du terrain.

### **QUI PREND VRAIMENT LES DÉCISIONS à l'UNAC AF ?**

Les décisions sont prises par le Bureau AF composés de 6 membres.

Le bureau est composé de :

Président **Olivier LAMARQUE**

Secrétaire Générale **Anne VILDY SAROCCHI**

Secrétaire de Section **Fabrice JAUDINAUD**

Déléguée syndicale **Marie MUSSET**

Délégué syndical **Yanis DJERRAD**

Délégué syndical **Bruno FORCE**

- Toutes les décisions du BureauAF sont prises en complète liberté et impartialité.
- Aucune décision n'est imposée par qui que soit.
- Depuis le début de cette mandature, TOUTES les décisions ont été prises à l'UNANIMITÉ (c'est assez rare pour le signaler)
- Les choix de signature ou non, sont la décision SEULE et ENTIÈRE du BureauAF.
- Le BureauAF porte TOUTES les responsabilités de ses décisions et les assume pleinement.
- Les décisions prises par le BureauAF sont validées par la Section syndicale composée d'une trentaine de délégués.

**L'UNAC n'a donc AUCUNE consigne de sa Confédération, et n'en n'a JAMAIS eu.**

👉 Ecrire le contraire, n'a qu'un seul but : **ESSAYER D'AFFAIBLIR L'UNAC, le SYNDICAT QUE VOUS SOUTENEZ MASSIVEMENT.**

👉 Ecrire que la Confédération impose des choix à l'UNAC n'est que **malveillance pour servir les desseins de la Direction.**

💖 Grâce à la force supplémentaire que vous nous donnez chaque jour, **L'UNAC est de plus en plus PUISSANTE.**

💖 **UNAC plus forts ENSEMBLE**